



Kinésithérapie hospitalière en péril !

Le gouvernement saura-t-il écouter le cri d'alerte de la profession ?

Paris, le 24 novembre 2015.

Les établissements de santé souffrent depuis des années d'un manque dramatique de masseurs-kinésithérapeutes. En 25 ans, la moitié d'entre eux a délaissé les hôpitaux. Les rares centres hospitaliers disposant d'un plein effectif ont recours à des efforts budgétaires conséquents, à de l'intérim ou à des kinésithérapeutes étrangers. **Plus grave, des postes vacants sont pourvus par d'autres professions** qui parfois sont hors du champ des professions de santé réglementées et pratiquent illégalement la masso-kinésithérapie.

En cause, **le délaissement total des masseurs-kinésithérapeutes hospitaliers et médico sociaux tant publics que privés par l'Etat** : les grilles de rémunération obsolètes sont en total décalage avec la réalité du marché du travail et avec le niveau de formation et de responsabilité des kinésithérapeutes.

Pourtant, **les kinésithérapeutes salariés ont un rôle crucial dans nos établissements de santé.** Ils sont garants de l'évaluation, du maintien ou de la restauration, des capacités physiologiques, gestuelles et fonctionnelles concourant à l'état de santé et à l'autonomie des patients. **La présence des kinésithérapeutes est essentielle au bon fonctionnement des services, notamment en réanimation, en chirurgie, en médecine, en rééducation et SSR, en gériatrie ou en pédiatrie.**

Dans les faits les kinésithérapeutes salariés :

- sont rémunérés en début de carrière à **hauteur de 1,05 SMIC** ;
- n'ont pas ou peu de perspectives de carrière ;
- **souffrent d'un sous-effectif chronique et croissant**, les obligeant à ne **répondre qu'à l'urgence** du moment avec un impact délétère pour la qualité des soins et la satisfaction au travail ;

- **ne peuvent plus assurer correctement la formation des étudiants**, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des lieux de stage en établissements de santé ;
- ne peuvent dégager du temps pour contribuer efficacement aux protocoles de recherche, et d'amélioration des pratiques ;
- sont confrontés à des rigidités organisationnelles ou statutaires de moins en moins compatibles avec leurs attentes professionnelles...

Dénonçant avec force et conviction cette situation, qui, compte tenu de la vacance de nombreux postes de kinésithérapeutes dans les établissements, **remet en cause l'égalité à l'accès aux soins sur l'ensemble des territoires**, la profession unie et les organisations signataires demandent à Madame la Ministre :

- **La réalisation d'une enquête ou d'un rapport IGAS sur les besoins en kinésithérapie dans les structures de soins, et la place des masseurs-kinésithérapeutes dans le parcours de santé ;**
- **L'ouverture immédiate de réflexions sur les missions, rôles, carrières et sur les organisations de soins des kinésithérapeutes hospitaliers ;**
- **L'ouverture rapide, dans tous les secteurs, de négociations pour une revalorisation et une refonte des grilles salariales des kinésithérapeutes.**

*Les représentants de
la profession,*

Contacts presse :

- **Alizé**, Didier Lantz, didier.lantz@alize-kine.org - 06 61 44 09 41 ;
- **CFDT**, Elisabeth Richard, Elisabeth.Richard1@univ-brest.fr ;
- **CFTC**, Monique Bedel, mbedel@chcn.net - 06 63 78 93 01 ;
- **CGT Santé et Action Sociale**, Frédérique Lecocq, frederique.lecocq@lrb.aphp.fr - 06 85 13 41 07 ;
- **CFE-CGC SNKS**, Christophe Dinet, cdinet@chu-besancon.fr ;
- **Collège National de la Kinésithérapie Salariée (CNKS)**, Daniel Michon, d.michon@hopitaux-st-maurice.fr - 06 03 07 35 14 ;
- **Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**, Franck Gougeon, franck.gougeon@ordremk.fr - 01 46 22 32 97 ;
- **Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)**, Daniel Paguessorhayé, d.paguessorhayé@ffmkr.org ;
- **Force Ouvrière**, Bernard Moréno, b-moreno@chu-montpellier.fr - 07 88 01 40 42 ;
- **Syndicat National des directeurs d'IFMK (SNIFMK)**, Philippe Sauvageon, philippe.sauvageon@ifmk-marseille.fr
- **SUD Santé-Sociaux**, Jean Vignes, jvignes@sudsantesociaux.org ;
- **Union Nationale des masseurs-kinésithérapeutes aveugles et malvoyants (UNAKAM)**, Hortense Jean-Elie, unakam.asso@free.fr ;
- **UNSA Santé et Sociaux**, François-Régis Sarhan : fr.sarhan@orange.fr - 06 76 74 63 22 ;
- **Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux (SNMKR/OK)**, Stéphane Michel, president@snmkr.fr - 06 22 16 13 24.

le 24 novembre 2015.